

A.C.T AUDIT
194, rue du Maréchal Leclerc
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DOUAI



EDOUARD PINÇON
223, rue de l'Université
75007 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

320 2820
64 B700M
08/05/12

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A2C MATERIAUX SOCIETE ANONYME
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A.C.T AUDIT
194, rue du Maréchal Leclerc
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE DOUAI

EDOUARD PINÇON
223, rue de l'Université
75007 PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A2C MATERIAUX SOCIETE ANONYME
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux actionnaires,

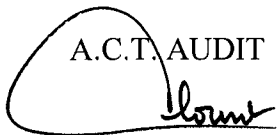
En notre qualité de commissaires aux comptes de la société A2C MATERIAUX et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

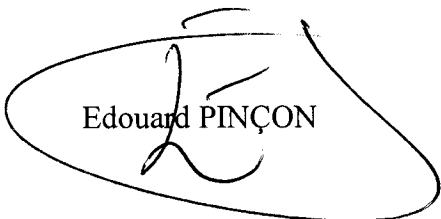
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Sainghin en Mélançois et Paris, le 12 avril 2012

Les commissaires aux comptes

A.C.T. AUDIT

Didier FLORENT


Edouard PINÇON